

## Vassincourt

### Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre



Figure 1 Vue aérienne de Vassincourt (<https://copary.fr/la-copary/le-territoire/>)

## Vassincourt

Vassincourt est une commune rurale située dans le département de la Meuse, au sein de la région Grand Est (ancienne région Lorraine). Elle appartient à la Communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain.

Le territoire communal s'étend sur une superficie d'environ 7,9 km<sup>2</sup>. La commune compte environ 280 habitants, traduisant une faible densité de population caractéristique des communes rurales meusiennes. Vassincourt est entourée par les communes de Neuville-sur-Ornain, Mognéville et Revigny-sur-Ornain. Elle est située à environ 12 km au nord-ouest de Bar-le-Duc et à 7 km au sud-est de Revigny-sur-Ornain.



Figure 2 : Carte IGN actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Implantée à une altitude moyenne d'environ 186 mètres, la commune s'inscrit dans un contexte topographique de plateau dominant les vallées de l'Ornain et de la Saulx. Cette situation confère au territoire communal des relations paysagères étendues avec ces deux vallées, qui constituent des entités paysagères majeures à l'échelle locale.

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau et ouvrages hydrauliques, parmi lesquels le canal de la Marne au Rhin, le ruisseau de Beuse et le ruisseau de Sereinval. Ces éléments contribuent à la structuration du paysage et à l'identité territoriale de la commune.

Le paysage communal est majoritairement composé de prairies, de cultures agricoles et de massifs forestiers, traduisant un cadre largement rural et ouvert. La commune se situe par ailleurs à proximité du parc naturel régional de Lorraine, renforçant son inscription dans un environnement naturel et paysager de qualité.

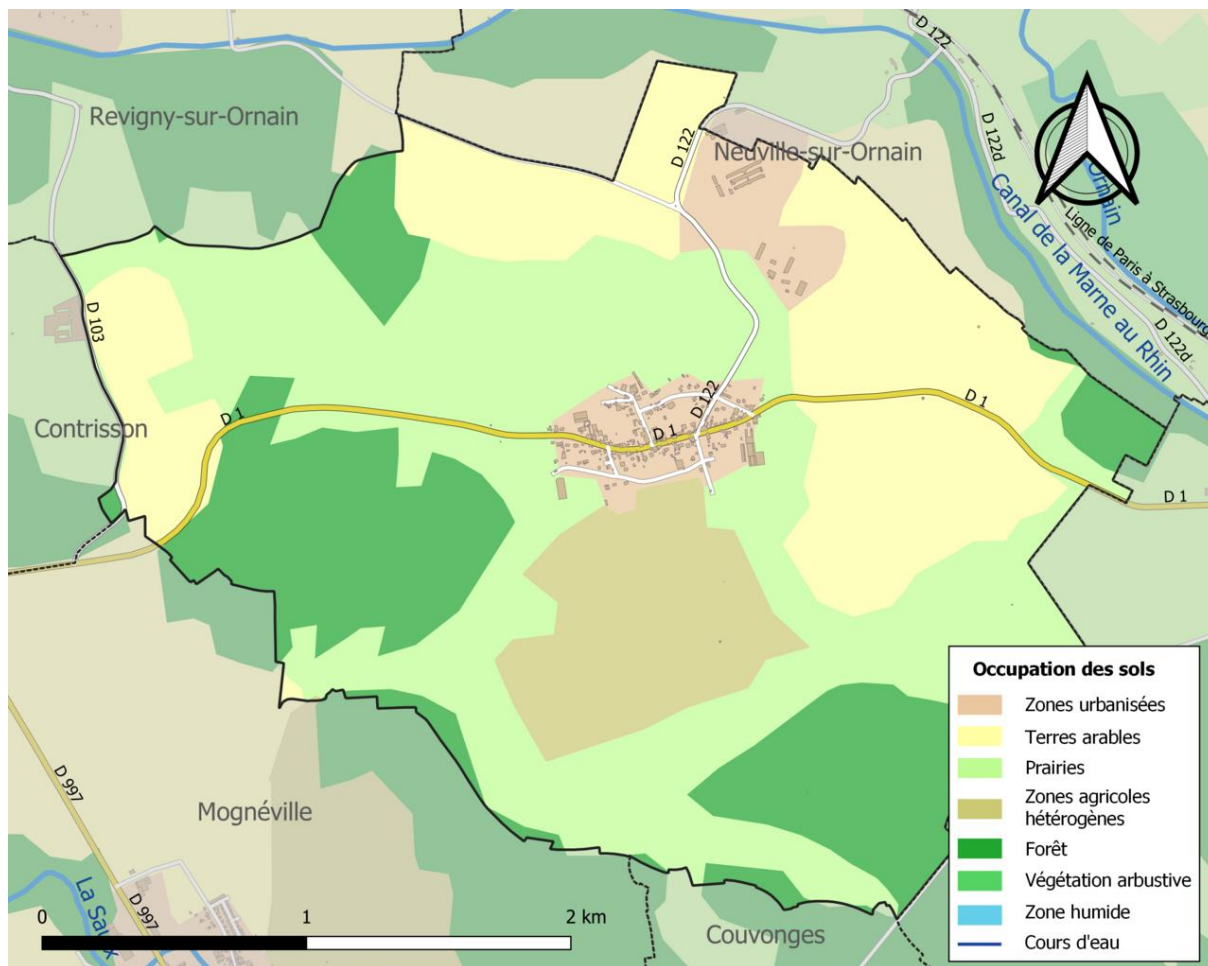


Figure 3 : Cartes de l'occupation des sols de la commune en 2018 d'après les données CLC <https://fr.wikipedia.org/wiki/Neuville-sur-Ornain>

## Historique et évolution du territoire de la commune

Située à proximité d'un diverticule antique reliant Fains-les-Sources à Sermaize-les-Bains, la commune de Vassincourt succède à une occupation gallo-romaine aujourd'hui disparue, probablement abandonnée à la suite des invasions intervenues entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. Le village connaît par la suite une histoire seigneuriale complexe : au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pas moins de six seigneurs y exercent différentes formes de justice.

En 1652, le village subit un épisode de violences majeures : l'église, le presbytère et une partie du bâti sont pillés et incendiés lors des troubles liés aux conflits religieux, notamment par les troupes huguenotes.

Un événement décisif marque durablement l'histoire et la morphologie de la commune au début du XX<sup>e</sup> siècle. Entre le 6 et le 11 septembre 1914, de violents combats opposent les armées françaises et allemandes. Pris et repris à plusieurs reprises, le village est totalement détruit à l'issue de la bataille. Cette destruction entraîne la disparition quasi complète du tissu bâti ancien.

La reconstruction de Vassincourt débute à partir de 1919, donnant naissance à un village profondément recomposé, dont l'organisation urbaine actuelle est largement issue des choix opérés à cette période.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le territoire communal est de nouveau marqué par les événements militaires. De septembre 1939 à mai 1940, un terrain est occupé par l'aviation britannique. Il est ensuite utilisé comme champ de culture par les forces allemandes, avant d'être réinvesti par l'armée américaine comme base de l'OTAN, fonction qu'il conserve jusqu'en 1967.

L'analyse des documents cartographiques et photographiques anciens permet de retracer les grandes étapes de la formation et de l'évolution de la forme urbaine du village de Vassincourt.

La carte de Cassini fait apparaître le village de Vassincourt comme une agglomération de taille modeste, implantée sur un plateau et organisée de manière relativement compacte. Le bâti est regroupé autour d'un noyau villageois structuré par un axe de circulation ancien, probablement en lien avec les voies secondaires reliant Fains-les-Sources à Sermaize-les-Bains. L'église Saint-Pierre occupe déjà une position clairement identifiable dans le paysage, affirmant son rôle de cœur symbolique et religieux de l'agglomération.

La cartographie met également en évidence, à l'ouest de l'église, la présence d'un château appartenant au baron de Levoncourt. Cet édifice constituait un pôle seigneurial directement associé au centre religieux, participant à la structuration ancienne du bourg et à l'affirmation de son rôle administratif et symbolique.

Enfin, la carte de Cassini signale la tour dite de Saint-Ouen, implantée à l'extérieur du village, au sud près du ruisseau dit la Beuse, au sein des espaces agricoles. Isolée du tissu bâti, cette tour constituait un repère ponctuel dans le paysage ouvert, marquant le territoire sans participer directement à l'organisation urbaine du bourg.

Ces deux éléments, aujourd'hui disparus, sont détruits au cours de la Révolution française. Leur disparition entraîne la perte de repères bâtis majeurs, tant au cœur du village que dans son environnement proche.



Figure 4 : Carte de Cassini, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Les documents du XIX<sup>e</sup> siècle montrent une organisation plus lisible du tissu bâti. Le village adopte une forme allongée, structurée le long d'un axe principal est-ouest, avec des constructions implantées de part et d'autre de la voie. Le parcellaire est fin, étroit et profond, traduisant une organisation rurale traditionnelle mêlant habitat et activités agricoles. L'église et les bâtiments

publics s'inscrivent dans ce tissu continu, participant à une morphologie de village-rue relativement homogène, caractéristique des bourgs ruraux meusiens avant la Première Guerre mondiale.



Figure 5, Carte d'état-major, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



Figure 6 Extrait du cadastre Napoléonien (Archives Départementales de la Meuse)

L'analyse du cadastre napoléonien montre que le tissu bâti de Vassincourt adopte déjà une trame relativement lâche. Le bâti n'y apparaît pas jointif : il se compose d'ensembles de constructions regroupées par endroits, entrecoupées d'espaces libres, de jardins et de parcelles non bâties. Cette organisation traduit un village rural dont la structure repose davantage sur une succession d'îlots bâtis discontinus que sur une continuité urbaine dense le long de la voie principale.

La photographie aérienne des années 1950–1960, bien que d'une lisibilité limitée, confirme cette caractéristique. Le bâti reste peu dense et s'inscrit dans un environnement largement végétalisé, avec de nombreux espaces ouverts au sein même de l'emprise villageoise. La reconstruction engagée après 1919 ne marque donc pas une rupture radicale dans la densité du village, mais s'inscrit dans la

continuité d'une morphologie déjà aérée, en maintenant une alternance entre constructions, jardins et espaces libres.

Ainsi, l'évolution de la forme urbaine de Vassincourt se caractérise moins par un passage d'un village dense à un village lâche que par la permanence d'un tissu peu compact, dont la lisibilité a toutefois été altérée par les destructions de 1914 et par la recombinaison partielle du bâti au cours du XX<sup>e</sup> siècle.



Figure 7 : Photographies aériennes 1950-1960, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

La vue aérienne récente confirme la stabilisation de cette organisation issue de la reconstruction du XX<sup>e</sup> siècle. Le bâti s'est progressivement densifié le long de la rue du XVe Corps et de voies secondaires, sous forme d'habitations individuelles et d'équipements agricoles ou artisanaux en périphérie. Le village présente aujourd'hui une forme éclatée et étirée, marquée par l'absence d'un centre ancien homogène et par une dissociation entre l'axe de vie communal et le pôle patrimonial constitué par l'église Saint-Pierre. Les extensions récentes s'inscrivent principalement en périphérie du noyau reconstruit, sans continuité morphologique avec l'organisation ancienne du village.



Figure 8 : Photographie aérienne actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

## Les monuments historiques

- L'église Saint-Pierre



Figure 9 église Saint-Pierre (<https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00106646>)

L'église Saint-Pierre constitue le principal édifice patrimonial de la commune de Vassincourt. Édifiée entre le XII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, elle est construite en pierre calcaire locale et présente une stratification architecturale lisible, résultant des différentes phases de construction et de transformation qu'elle a connues au fil des siècles.

L'édifice présente une composition mixte, associant une nef d'origine romane et un chœur remanié dans un style gothique lors des campagnes de transformation des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. L'église s'ouvre par un portail en plein cintre surmonté d'un oculus. Une tourelle d'escalier, couverte d'une coupole, permet l'accès au clocher, dont la tour est percée sur chaque face de baies géminées en plein cintre, conférant à l'ensemble une grande qualité de composition et une silhouette aisément identifiable dans le paysage.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la nef romane fait l'objet d'une transformation, adoptant un traitement néogothique qui modifie partiellement l'aspect intérieur de l'édifice sans en altérer la volumétrie générale. L'église subit ensuite d'importants dommages lors des bombardements de la bataille de Vassincourt, entre le 6 et le 11 septembre 1914. Malgré ces destructions, elle conserve sa silhouette médiévale et ses volumes essentiels, notamment son clocher, élément architectural remarquable.



17 • Façade nord : Clocher et transept - France : Grand Est : Meuse ; Vassincourt

Figure 10 l'église en ruines suite à la bataille de 1914 (<https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00106646>)

Vassincourt

Unité Département



à l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse Janvier 2026

Réception au contrôle de légalité le 05/03/2026 à 16h17

Référence de l'AR : 055-245501184-20260304-CC2026\_014-DE

Affiché le 05/03/2026 ; Certifié exécutoire le 05/03/2026

L'église Saint-Pierre présente une situation en retrait par rapport à l'axe principal du village, constitué par la rue du XV<sup>e</sup> Corps. En raison de cette implantation, l'édifice n'entretient aucune covisibilité directe avec la rue principale et n'est pas perceptible depuis les séquences urbaines structurantes du village reconstruit.

La perception de l'église s'effectue principalement depuis ses abords immédiats et depuis certains points périphériques du village, où sa silhouette et son clocher émergent dans le paysage. Cette configuration confère au monument un caractère relativement isolé au sein du tissu bâti, dissocié de l'axe de vie communal, et renforce l'importance de la préservation de ses espaces de proximité et de ses relations paysagères directes.

**L'église Saint-Pierre est classée au titre des Monument Historiques par arrêté du 23 août 1990.**

## Abords de l'église Saint-Pierre

- Périmètre de 500m

Concernant la protection patrimoniale, les abords de l'église relèvent actuellement du régime général prévu par l'article L.621-30 du code du patrimoine, un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux au sein du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

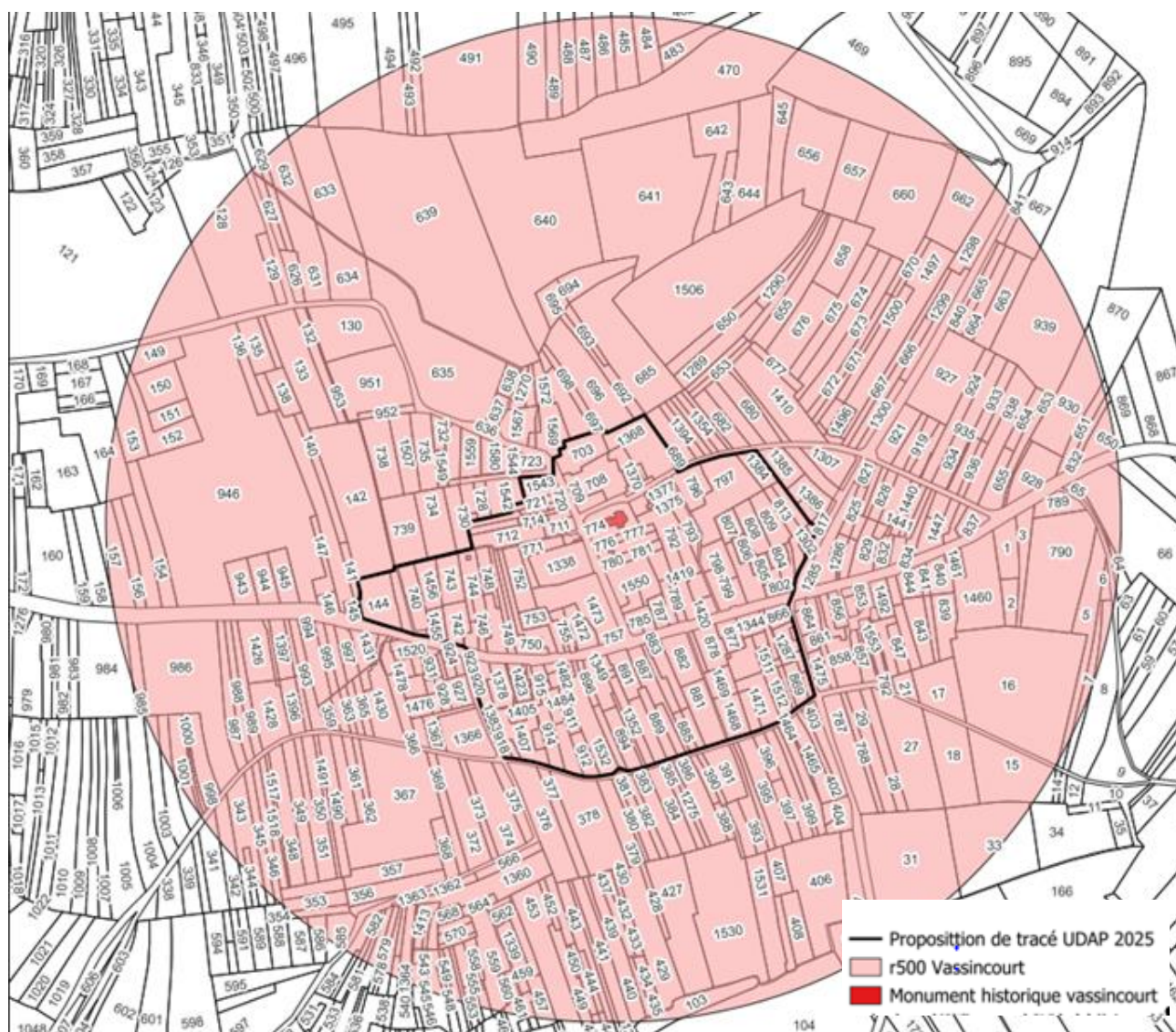


Périmètre de protection (500m) de l'église Saint Pierre de Vassincourt

### Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords.

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de commune de la COPARY, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Meuse propose un périmètre des abords de l'église.



## Objectifs du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 d code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

La création d'un PDA autour de l'église offrirait un outil réglementaire adapté aux enjeux locaux. Elle permettrait de dépasser la simple logique du rayon de 500 m en intégrant des éléments paysagers et urbains significatifs, comme les alignements bâtis, les perspectives d'entrée de village et vers le monument.

L'objectif de ce nouveau périmètre est de réserver l'action de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meuse sur le secteur le plus cohérent afin de recentrer ses missions sur des enjeux patrimoniaux et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation des monuments historiques de Vassincourt. Ce PDA a également pour objectif de préserver le tissu bâti formant l'écrin du monument historique afin d'assurer la qualité des travaux qui y sont réalisés et de contrôler leur impact visuel dans cet environnement. Il vise aussi à préserver les perspectives sur les monuments. Ce nouveau tracé se veut simple et pertinent.

- **Le périmètre prend en compte la morphologie ancienne du village de Vassincourt**

Le tracé du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre s'appuie en premier lieu sur la lecture de la morphologie historique du village de Vassincourt, telle qu'elle apparaît sur la carte d'État-Major et le cadastre napoléonien. Ces documents mettent en évidence un tissu bâti ancien organisé de manière lâche le long de l'axe correspondant à l'actuelle rue du XVe Corps, ainsi que le long de la rue de l'Église.

Le périmètre retenu englobe ce tissu bâti ancien et intègre systématiquement, à l'arrière des fronts bâtis, les parcelles de jardins et de vergers. Ces espaces, historiquement associés à l'habitat, constituent une transition paysagère entre les constructions et les espaces agricoles ouverts environnants. Ils participent pleinement à la perception du bâti ancien et à la qualité du cadre des abords du monument.

- **Les abords immédiats de l'église Saint-Pierre et leur organisation spatiale**

La délimitation du périmètre tient compte de la situation particulière de l'église Saint-Pierre, implantée dans un secteur faiblement densifié. Au sud de l'édifice, le tissu bâti s'ouvre sur des espaces verts comprenant une habitation pavillonnaire implantée en cœur de parcelle ainsi que des hangars agricoles, traduisant une organisation lâche et peu structurée du bâti.



Figure 11 église Saint-Pierre dans son écrin végétal (UDAP 55 ; 2025)

Au nord de l'église, le périmètre intègre une place publique, aujourd'hui peu valorisée, mais identifiée comme un espace susceptible de faire l'objet d'un projet d'aménagement qualitatif porté par la commune. L'inclusion de cet espace dans le périmètre délimité des abords permettra un accompagnement resserré du projet communal par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, afin d'en garantir la qualité architecturale et paysagère en lien avec le monument historique.



Figure 12 Eglise Saint-Pierre depuis la place (UDAP 55 ; 2025)

Face à l'église et à l'arrière de celle-ci, le tissu bâti est constitué d'un mélange de constructions issues de la Reconstruction, de pavillons plus récents et de bâti ancien, implantés sur un parcellaire desserré largement occupé par des espaces végétalisés. Ces caractéristiques renforcent l'intérêt d'un périmètre ciblé, destiné à encadrer les évolutions futures de ce secteur sensible et à préserver les relations paysagères immédiates du monument.



Figure 13 Vue sur les parcelles au nord de l'église (streetview ; 2025)

- **Le linéaire bâti de la rue du XVe Corps et de la rue de l'Église : ambiance, architecture et enjeux**

### **Une ambiance de rue structurée et relativement homogène**

Le linéaire bâti formé par la rue du XVe Corps et la rue de l'Église constitue l'armature principale du périmètre délimité des abords à Vassincourt. L'ambiance de ces rues est caractérisée par une continuité du front bâti, assurée soit par les constructions elles-mêmes, soit par des murs de clôture. Les hauteurs de construction sont globalement homogènes, les bâtiments étant majoritairement élevés d'un étage sur rez-de-chaussée.



Figure 14 rue du XVe corps (streetview ; 2025)

Les rues ne présentent pas d'usoirs, l'espace public est donc plus resserré, ce qui renforce la perception du linéaire bâti. La végétation est présente de manière ponctuelle, sous la forme de trottoirs enherbés, de plantations en pied de façade et d'espaces végétalisés autour des constructions, perceptibles dans le maillage parcellaire. Ces éléments contribuent à une ambiance résidentielle sans constituer une trame paysagère structurante.

### **Une architecture issue de la Reconstruction, ponctuée de bâtiments remarquables**

L'architecture dominante le long de ce linéaire est issue de la Reconstruction du village au XX<sup>e</sup> siècle et s'inscrit dans la tradition constructive lorraine. Les bâtiments présentent des volumes simples, aux proportions plutôt verticales, et des toitures à deux pans couverts de tuiles mécaniques en terre cuite. Les matériaux employés sont principalement issus de l'industrie : briques, enduits et, plus ponctuellement, pierre de taille sur certains bâtiments.



Figure 15 bâti de la Reconstruction (streetview ; 2025)

Les façades sont souvent animées par des modénatures en briquettes, telles que des encadrements d'ouvertures ou des bandeaux d'étage, qui participent à la qualité du décor de rue et à l'unité architecturale de l'ensemble. La présence de portes de grange et de volets battants renforce la lecture d'un vocabulaire architectural cohérent.



Figure 16 une architecture préservée et qualitative (streetview ; 2009)

Au sein de ce linéaire, la mairie occupe une position centrale et constitue un repère urbain et institutionnel majeur. Son architecture se distingue par un corps de bâtiment surmonté d'une petite

tour de type beffroi, couronnée d'une toiture à quatre pans en ardoise, marquant symboliquement le cœur du village.



Figure 17 la mairie de Vassincourt (UDAP 55 ; 2025)

### Des éléments discordants et des altérations du bâti ancien

L'insertion ponctuelle de constructions de type pavillonnaire plus récentes introduit des ruptures d'échelle et de langage architectural au sein de ce tissu majoritairement homogène. Par ailleurs, de nombreuses dégradations du bâti ancien sont observées, liées à des interventions contemporaines peu adaptées : remplacement des volets battants par des volets roulants, menuiseries en PVC, substitution des portes de grange traditionnelles par des portes sectionnelles ou mise en œuvre de bardages en matériaux synthétiques.



Avant réhabilitation (2009)



Après réhabilitation (2025)

Figure 18 Une réhabilitation malheureuse (streetview ; 2009/2025)



Figure 19 caissons de volets roulants et menuiseries non adaptées au bâti à l'architecture traditionnelle (streetview ; 2025)

Dans ce contexte, le périmètre délimité des abords apparaît comme un outil pertinent pour encadrer les évolutions futures de ce linéaire bâti. Il permettra de sensibiliser les administrés aux caractéristiques architecturales locales et de définir un cadre réglementaire partagé, garantissant une meilleure prise en compte de l'identité du village et des abords du monument historique.

- **Les secteurs exclus du périmètre délimité des abords**

Le périmètre délimité des abords a été volontairement restreint afin de cibler exclusivement les secteurs présentant un lien direct avec le monument historique et le tissu bâti structurant du village de Vassincourt. À ce titre, plusieurs secteurs ont été exclus du périmètre proposé.



Figure 20 lotissement à l'est en dehors du PDA (streetview ; 2025)

Les extensions urbaines récentes situées à l'est et à l'ouest du village ont été écartées du périmètre. Ces secteurs, majoritairement composés de constructions pavillonnaires contemporaines, présentent une morphologie, des gabarits et des modes d'implantation sans rapport avec le bâti historique et la trame urbaine des rues du XV<sup>e</sup> Corps et de la rue de l'Église. Ils ne participent ni à la perception du monument historique ni à la cohérence architecturale du village ancien.



Figure 21 zone artisanale en dehors du PDA à l'ouest du centre ancien (streetview ; 2025)

Les hangars agricoles et les bâtiments à vocation industrielle ont également été exclus. Ces constructions, par leur volumétrie, leurs matériaux et leur fonction, relèvent d'une logique strictement utilitaire et ne présentent aucun enjeu patrimonial au regard de l'église Saint-Pierre et de ses abords. Leur intégration au périmètre n'apporterait aucune plus-value en matière de protection ou de mise en valeur du monument.

Enfin, le parcellaire agricole environnant a été exclu du périmètre délimité des abords. Ces espaces ouverts, bien que participant au cadre paysager général de la commune, ne présentent pas de relation directe avec le monument historique ni avec le tissu bâti ancien. Leur exclusion permet de limiter le champ d'intervention de l'UDAP aux secteurs urbanisés présentant de réels enjeux patrimoniaux, conformément au principe de proportionnalité qui guide l'élaboration du PDA.



Figure 22 parcelles agricoles au nord exclues du PDA (streetview ; 2025)

## Conclusion générale

Le périmètre délimité des abords proposé pour la commune de Vassincourt vise à répondre de manière ciblée et proportionnée aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers liés à l'église Saint-Pierre, classée au titre des Monuments historiques.

Le tracé retenu s'appuie sur une lecture fine de la morphologie du village, marquée par une reconstruction au XX<sup>e</sup> siècle et par l'absence d'un centre ancien homogène. Il concentre la protection sur le tissu bâti structurant des rues du XV<sup>e</sup> Corps et de la rue de l'Église, ainsi que sur les espaces ouverts associés — jardins, vergers et place publique — qui participent directement à la perception et à la mise en valeur des abords immédiats du monument.

Les secteurs d'extensions urbaines récentes, les bâtiments agricoles et industriels ainsi que le parcellaire agricole environnant ont été volontairement exclus du périmètre. Ces espaces, dépourvus de lien morphologique, architectural ou paysager avec le monument historique, ne présentent pas d'enjeu patrimonial justifiant une protection spécifique. Ce choix permet d'éviter toute extension excessive du champ d'intervention de l'UDAP et de respecter le principe de proportionnalité propre au dispositif du PDA.

Le périmètre délimité des abords constitue ainsi un outil réglementaire adapté au contexte particulier d'un village reconstruit. Il permet à la fois de préserver les qualités architecturales et paysagères des abords de l'église Saint-Pierre et d'accompagner les projets communaux, notamment en matière d'aménagement des espaces publics, dans un cadre concerté et qualitatif.

**Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.**

## Bibliographie et sitographie

Google Maps : <https://www.google.com/maps>

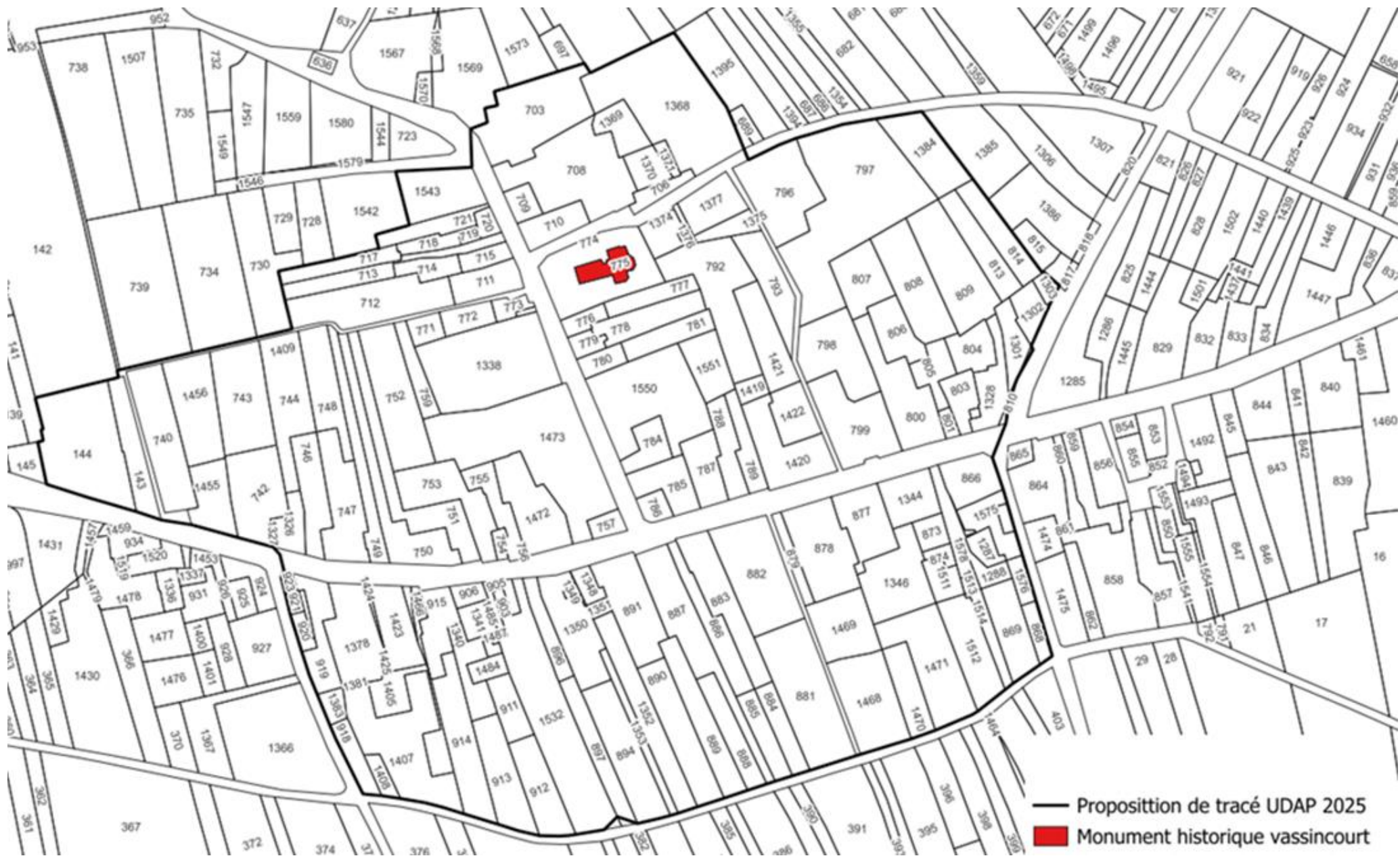
Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki>

Caret communale de Vassincourt ; *rapport de présentation* ; 2005

Claude Gérard, *Les cahiers de construction traditionnelle* ; CREER éditions (1990, 151 p.)

*Le patrimoine des communes de la Meuse* ; FLOHIC éditions (Oct 1999, 2 tomes, 1278 p.)



Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est – UDAP de la Meuse  
 Parc Bradfer – 14 avenue Antoine Durenne – CS 80561 – 55012 Bar-le-Duc – Tél. 03 29 79 93 83  
[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est)



Réception au contrôle de légalité le 05/03/2026 à 16h17  
 Référence de l'AR : 055-245501184-20260304-CC2026\_014-DE  
 Affiché le 05/03/2026 ; Certifié exécutoire le 05/03/2026

